



PROBLEME ASSURANCE COPROPRIETE

Par **BOUBOU0112**, le **19/09/2009** à **22:52**

Bonjour,

Je vous écris car nous avons un dégât des eaux qui perdure depuis 6 mois, la fuite provient d'une canalisation (AEF alimentation en eau froide potable) d'un appartement mais celle-ci est encastrée en dalle, le code des assurances et la convention cidrecop précise que les travaux de réparation sont a la charge de l'assurance de la copropriété. Le syndic de copropriété et les diverses assurances de copropriétaire sont toutes d'accord a faire la mise en apparent des ces conduites (cout divisé par 3 voir 4). Le seul problème est que l'assurance de l'immeuble tarde à l'envoi d'un expert mandaté afin de validé l'autorisation des travaux. Actuellement des moisissures et des champignons ont même vu le jour. Ma question est simple: que peut-on faire afin d'accélérer la venue d'un expert et que doit-on faire pour régler se problème au plus vite.

Merci